

de l'opposition qui ont pris la parole de modifier sa décision, ce fut sur ce point. Mais le vote a été pris et tel est notre mandat.

Or, nous n'avons aucunement le droit, à mon sens, d'étudier la question et nous n'avons aucunement le droit de l'examiner par voie d'une motion priant la Chambre de se résoudre à quelque chose qu'elle a déjà refusé de faire. C'est la deuxième raison pour laquelle j'estime la motion irrecevable. Il existe un autre motif. Notre mandat, ce sont les quatre bills dont nous sommes saisis. Nous avons la seule faculté d'en faire rapport avec ou sans amendement. Nous l'avons fait. Un pouvoir nous est donné, qui découle du pouvoir de recueillir des témoignages, et c'est de présenter ces dépositions à la Chambre. C'est la seule chose qui nous reste à faire. Nous nous sommes prévalus de tous nos droits, sauf du droit de faire rapport de ces témoignages présentés à la Chambre. Pour ce motif, et connaissant d'ailleurs les sentiments des ex-militaires qui font partie du Comité, j'ai jugé que d'une façon ou d'une autre nous devrions essayer de recourir à tous les pouvoirs que nous avons de faire savoir au gouvernement que nous aimerions à ce qu'il étudie les observations que nous ont faites les ex-militaires du pays. J'ai discuté de la question avec tous les membres du sous-comité du programme et de la procédure, sauf M. Roberge . . .

M. GREEN: Monsieur le président, ne présentez pas ainsi les vues du sous-comité directeur, car M. Gillis et moi-même avons eu des entretiens avec vous après que les marins de la marine marchande du Canada eurent fait leurs observations. Nos entretiens, sans caractère officiel, mentionnaient qu'il était question dans ce rapport de ces marins. N'essayez pas maintenant d'étendre la portée de nos pourparlers pour dire que M. Gillis et moi-même nous vous avons dit ce qui, à notre avis, devait figurer dans le rapport touchant les allocations aux anciens combattants.

M. PHILPOTT: Monsieur le président . . .

M. GREEN: Vous n'étiez pas là. Certes l'objet de la discussion avait trait aux membres de la marine marchande du Canada; n'interprétez pas ce fait comme s'il signifiait que M. Gillis ou moi-même avons proposé ce que vous deviez dire dans le rapport sur d'autres questions.

Le PRÉSIDENT: De fait, je l'ai compris ainsi, comme je l'ai dit, à tort ou à raison.

M. BENNETT: Je me trouvais là, monsieur le président, et nous avons certes parlé des allocations aux anciens combattants.

M. CROLL: C'est la première fois que M. Gillis n'est pas capable de s'expliquer.

M. PHILPOTT: Je n'étais pas là, mais je me trouvais ici, hier, quand M. Goode et M. MacDougall ont proposé leur recommandation. Avant que le président mette sa décision aux voix, M. Gillis tentait d'amener M. Goode à retirer sa résolution parce qu'il a reçu la même chose dans le présent rapport. On m'a fait observer que nous pourrions, par notre collaboration, tenter d'obtenir le maximum d'avantages pour les ex-militaires du Canada et ma déception a été extrême de voir qu'à une date plutôt tardive on essayait de plier une aussi grave question à des manœuvres de parti.

M. GREEN: Monsieur le président, je suis renversé de voir M. Philpott lancer une pareille accusation.

M. BROOKS: Inutile de vous étonner à ce point; c'est ce à quoi je m'attendais.

M. GREEN: Si M. Philpott est venu ici à titre de partisan de la loi sur les anciens combattants, son comportement de député depuis son arrivée se passe de commentaires. Pour ma part, je suis disposé . . .

M. PHILPOTT: Qui a déclenché l'affaire ?